

#### Contact & Inscriptions

Tél. : 01 42 29 57 50

[inscription@habitat-social.com](mailto:inscription@habitat-social.com)

#### Coordination pédagogique

François Martinelli

[fmartinelli@habitat-social.com](mailto:fmartinelli@habitat-social.com)

#### PUBLIC

Les personnes qui dans le cadre de leur activité participent à la gestion des immeubles en copropriété - Responsables de gestion immobilière, gestionnaires de copropriété, syndicats de copropriété, gestionnaires immobilier, responsables d'un patrimoine immobilier

#### NIVEAU D'EXPERTISE

Fondamentaux

#### MOYENS PÉDAGOGIQUES

Les participants mettront en œuvre une méthodologie de résolution de cas à partir de leur expérience. Le formateur enrichira cette démarche par des apports méthodologiques et juridiques. QCM de fin de session.

Un support pédagogique sera remis à chaque participant. Les participants pourront se munir de tous documents utiles pour leurs cas pratiques.

#### SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Évaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant.
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation.

## Copropriétés : actualités réglementaires et jurisprudentielles

Ce programme vise à faire un focus sur l'actualité de la copropriété à jour des dernières évolutions législatives

Durée  
**7 heures**

Mode d'organisation :  
**Mixte**

**SATISFACTION 93%**

Taux de satisfaction des participants de ce module sur les 24 derniers mois

### Objectifs pédagogiques

- Examiner les grands axes de la réforme du statut de la copropriété
- Intégrer, dans ses pratiques, les évolutions majeures de la prise de décision en copropriété et sécuriser ses pratiques
- Identifier : les nouvelles règles relatives à la nomination du syndic, les nouvelles obligations des syndicats de copropriétaires en matière de travaux, notamment d'économie d'énergie, les grands principes de la nouvelle procédure de recouvrement de charge
- Mettre en œuvre la nouvelle délégation de pouvoir étendue du conseil syndical

**E-start :** *Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur reçoit vos objectifs de progrès.*

**E-Coach :** *Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace extranet participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources ( supports...) et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel*

### Programme de la formation

#### Focus sur la Loi Habitat Dégradé du 09 avril 2024

##### Le statut de copropriété

- Champ d'application
- La définition parties communes/privatives/ communes spéciales / à jouissance privative.
- La mise en conformité des RCP.
- L'assouplissement des règles pour les petites copropriétés.

##### Les assemblées générales

- La convocation dématérialisée
- Les nouvelles règles de représentation et de vote aux assemblées.

o Vote par correspondance

o Participation en distanciel

- Les nouvelles majorités.
- Nouvelle mention et notification du PV.

##### Le syndic

- La rémunération du syndic ; le nouveau contrat de syndic
- Les nouvelles règles de mise en concurrence du contrat de syndic.
- La révocation, la démission et les obligations du syndic sortant.
- Les obligations en matière d'habitat indigne.
- L'accès aux documents de la copropriété.

##### Le conseil syndical

- La délégation de pouvoir étendue depuis le 1er janvier 2021

##### Les travaux

- Nouvelles modalités de mise en œuvre des travaux d'intérêt collectif.

### MODALITÉS TARIFAIRES

Tarif HT : 750 € (TVA 20%)

**Tarif spécial inscription 1 mois avant :  
-10%**

sont inclus : les supports pédagogiques (en présentiel : les petits-déjeuners les repas et pauses-café )

### ACCESSIBILITÉS

Pour toute demande liée à une situation de handicap, ou toute question liée à l'accessibilité de nos formations, n'hésitez pas à contacter notre référent handicap Colette BOUKRIS au 01.42.29.57.50 ou [cboukris@habitat-social.com](mailto:cboukris@habitat-social.com)

- Les travaux d'accessibilité en parties communes.
- Focus «où en sommes-nous» : *Comptage ECS, chauffage et froid & Prises véhicule électrique*
- Les nouvelles obligations issue de la loi Climat et résilience et loi 3DS.

### Le contentieux de la copropriété

- La nouvelle procédure de recouvrement issue du nouvel article 19-2.
- Les nouvelles règles de prescription.

### Jurisprudences

- Dernières jurisprudences les plus significatives.

### A noter

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

### Nos prochaines sessions

**10/12/2026 au 10/12/2026**